

757

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CARPENTRAS

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P. 265
84208 CARPENTRAS CEDEX
STANDARD TGI 90.63.66.00

SOCOJUR

6, RUE SAINT THOMAS D'AQUIN - BP 2020
AVIGNON
84023 AVIGNON CEDEX

V/REF :
N/REF : 99 B 425 / A-757

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARPENTRAS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/04/2000, SOUS LE NUMERO A-757,
RAPPORT COMMISSAIRE AUX APPORTS

... CONCERNANT LA SOCIETE
CARROSSERIE BOLLENOISE
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
ROUTE DE MONDRAGON
BOLLENE
84500 BOLLENE

R.C.S CARPENTRAS B 428 617 096 (99 B 425)

LE GREFFIER

38

FRÉDÉRIC ROGIER
JEAN RENÉ BERNABE
ANDRÉ BRUNEL

*Experts Comptables diplômés par
l'État*

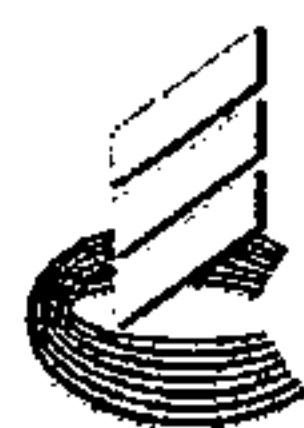
*inscrits au Tableau de l'Ordre de
Marseille*

*Commissaires aux Comptes
Inscrits près la Cour d'Appel de
Nîmes*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
RELATIF A L'APPORT**

**de la SARL « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP »
de la SA « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID »**

à la SARL CARROSSERIE BOLLENOISE



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ROGIER ASSOCIES

AVIGNON (84000)

BRIGNOLES (83170)

LE LAVANDOU (83980)

9, Rue de la République

RN7 Le Pré De Paques - La Brignolette

rue de la Rigourette, le Saint James

Tél. : 04.90.14.48.88 - Fax : 04.90.85.97.22

Tél. : 04.94.69.47.38 - Fax : 04.94.69.38.46

Tél. : 04.94.71.04.27 - Fax : 04.94.71.02.56

Mesdames, Messieurs,

J'ai été désigné par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de CARPENTRAS statuant en matière commerciale le 7 février 2000, en qualité de Commissaire aux apports afin d'apprécier la valeur des apports en nature effectués d'une part par la société « ETABLISSEMENTS ROBERT DAVID » et d'autre part, par la société « GARAGE PORTES PROVENCE - GPP » à la société « CARROSSERIE BOLLENOISE »

Dans le cadre de ma mission, il convient :

- de vérifier que la valeur des apports correspond au moins au nominal des parts à émettre ;
- d'apprécier les valeurs des apports en nature et les avantages particuliers, s'il en est stipulé.

Le projet d'apport en nature prévoit que :

- la SARL « ETABLISSEMENTS ROBERT DAVID » recevra de la SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE » des titres de société évalués à 350.000 Francs.
- la SARL « GARAGE PORTES PROVENCE - GPP » recevra de la SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE » des titres de société évalués à 350.000 Francs.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de mon mandat par le présent rapport qui comporte quatre parties :

- I. Consistance des apports
- II. Evaluation des apports
- III. Rémunération des apports
- IV. Conclusion

I. CONSISTANCE DES APPORTS

- La Société Anonyme « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Carpentras sous le numéro B 707 320 073 (gestion 73B7), le siège social est fixé Avenue Carnot – 84500 BOLLENE.

La société a pour objet, directement ou indirectement :

- 1) - La prise en location gérance de tout fonds de commerce de garage et de station service.
- 2) - L'achat, la vente, l'échange, la réparation, l'entretien et l'alimentation, la location de tous véhicules automobiles, matériel agricole ou de Génie Civil et de tous les accessoires et produits s'y rattachant.
- 3) - Transports routiers en général
- 4) - Service de transports routiers de marchandises
- 5) - Location de véhicules pour le transport de marchandises,

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités.

La société pourra faire toutes les opérations ci-dessus prévues, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers, comme aussi en association, en participation ou autrement.

- La Société A Responsabilité Limitée « GARAGE PORTES PROVENCE - GPP » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Carpentras sous le numéro B 314 625 146 (Gestion 79B2), le siège social est fixé Quartier de la Deverasse – 84500 BOLLENE.

La société a pour objet directement ou indirectement :

- une activité de station service, garage, vente de combustible ou autres sous toutes ses formes, réparations et entretien automobiles ou autres, vente de véhicules neufs ou d'occasion, et d'une manière générale toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social.

• SA « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID »

La société « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » se propose de faire l'apport à la société « CARROSSERIE BOLLENOISE », de la branche d'activité consistant en un fonds artisanal de réalisation de travaux de carrosserie et de peinture sur tout véhicules à moteur, laquelle branche dépend du fonds de commerce de garage, réparation, entretien, vente de véhicules neufs ou d'occasion exploitée Route de Mondragon à BOLLENE (RCS Carpentras B 707 320 073).

La société « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » a créé l'activité de carrosserie peinture en 1976, l'a exploitée puis l'a ensuite donnée en location gérance à la société Anonyme SODIBA immatriculée au RCS de Carpentras sous le numéro B 325 996 742 (82B169) et dont le siège social est fixé 1 chemin du Souvenir – 84500 BOLLENE.

En date du 31 décembre 1999, la société « ETABLISSEMENTS ROBERT DAVID » et la société SODIBA ont décidé de résilier partiellement à l'amiable le contrat de location gérance pour sa partie tenant à la branche « carrosserie - peinture » objet de l'apport.

Il convient toutefois de préciser que le matériel de l'atelier de carrosserie incorporé dans le contrat de location gérance avec la société SODIBA est existant mais obsolète de part l'évolution des techniques et des normes de pollution et que les parties ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

La branche de fonds de commerce « carrosserie – peinture » apportée comprend :

- éléments incorporels :

- la clientèle et l'achalandage y attachés mais ne comprend pas le droit au bail portant sur les locaux d'exploitation ; il est prévu que ceux-ci seront donnés en location par acte séparé signé concomitamment à la réalisation de l'apport.

- éléments corporels :

- le matériel de carrosserie

La SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE » aura la propriété de la branche apportée à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Elle sera réputée en avoir acquis la jouissance rétroactivement à compter du 31 décembre 1999 et la prendra dans l'état ou elle se trouvera à ladite date.

La société « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » s'interdit d'exercer directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit toute activité similaire (carrosserie – peinture) dans un rayon de cinquante kilomètres pendant une durée de cinq ans.

L'apport sera fait net de tout passif.

Le Conseil d'Administration de la société « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » en date du 24 mars 2000 a autorisé ledit apport.

• **SARL « GARAGE PORTES PROVENCE - GPP »**

La SARL « GARAGE PORTES PROVENCE - GPP » se propose de faire l'apport à la société « CARROSSERIE BOLLENOISE » de la branche d'activité consistant en un fonds artisanal de réalisation de travaux de carrosserie et de peinture sur tous véhicules à moteur, laquelle branche dépend d'un fonds de commerce de garage, réparation, entretien, station service, vente de combustibles, vente de véhicules neufs ou d'occasion, exploité quartier la Deverasse à BOLLENE (RCS Carpentras B314 625 146).

Le fonds de commerce ci-dessus défini appartient à la SARL « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP » pour l'avoir acquis le 4 mars 1996 de Monsieur Jean LADAME et Madame Jeannine MEUNIER ; la SARL « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP » n'ayant pas à ce jour acquitté l'intégralité du prix il est convenu d'obtenir leur agrément pour réaliser l'apport de la branche « carrosserie – peinture ».

La branche de fonds de commerce « carrosserie – peinture » apportée comprend :

- éléments incorporels :

- la clientèle et l'achalandage y attachés mais ne comprend pas le droit au bail sur les locaux d'exploitation. Il est prévu que ceux-ci seront donnés en location par acte séparé signé concomitamment à la réalisation de l'apport.

- éléments corporels :

- le matériel de carrosserie

La SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE » aura la propriété de la branche apportée à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Elle sera réputée en avoir acquis la jouissance rétroactivement à compter du 31 décembre 1999 et la prendra dans l'état où elle se trouvera à ladite date.

La société « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP » s'interdit d'exercer directement ou indirectement sous quelque forme que ce soit toute activité similaire (carrosserie – peinture) dans un rayon de cinquante kilomètres pendant une durée de cinq ans.

L'apport sera fait net de tout passif.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP » en date du 24 mars 2000 a autorisé ledit apport.

Les dirigeants des sociétés « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » et « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP » ont souhaité mettre en commun leur branche d'activité « carrosserie – peinture » afin d'en assurer le développement et la pérennité.

Pour favoriser ce rapprochement il a été constitué la société « CARROSSERIE BOLLENOISE ».

• SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE »

La Société A Responsabilité Limitée « CARROSSERIE BOLLENOISE » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Carpentras sous le numéro B 428 617 096 (Gestion 99B425) le 28 décembre 1999, le siège social est fixé Route de Mondragon – 84500 BOLLENE.

La société a pour objet la réalisation de tous travaux d'entretien, de réparation, de carrosserie, de mécanique, de peinture, sur tous véhicules à moteurs.

Pour réaliser cet objet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels, ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels.

- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés, et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.

- et généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser directement ou indirectement en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

II. EVALUATION DES APPORTS

L'activité « carrosserie – peinture » des sociétés « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » et « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP » sont similaires et ce tant au niveau de l'organisation matérielle que du volume d'activité.

- Les chiffres d'affaires « main – d'œuvre » réalisés par l'atelier carrosserie sont les suivants :

	1997 (KF)	1998 (KF)	1999 (KF)	Moyenne (KF)
SA « ETABLISSEMENTS ROBERT DAVID » (locataire gérant SA SODIBA)	996	1.088	1.197	1.093
SARL GPP	1.025	1.064	1.152	1.080

- L'effectif moyen de chacune des sociétés pour la branche carrosserie – peinture est de cinq personnes.

La valeur de la branche d'activité de la SA « ETABLISSEMENTS ROBERT DAVID » à la SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE » a été, pour l'apport, arrêté à 350.000 francs soit :

- 300.000 francs pour les éléments incorporels
- 50.000 francs pour le matériel

La valeur de la branche d'activité de la SARL « GARAGE PORTES PROVENCE – GPP » a été arrêté, pour l'apport, à 350.000 francs soit :

- 300.000 francs pour les éléments incorporels
- 50.000 francs pour le matériel

L'organisation comptable de chacune des deux sociétés ne permet pas de déterminer précisément le résultat de la branche « carrosserie – peinture » apportée.

Toutefois, en considérant d'une part, le volume des chiffres d'affaires et d'autre part, les coefficients applicables à la « main d'œuvre », les valeurs retenues de 300.000 francs pour les éléments incorporels de chacune des deux branches « carrosserie – peinture » me paraissent être cohérentes.

Le matériel de carrosserie de chacune des deux sociétés est évalué à 50.000 francs.

Le détail des éléments le composant est annexé au présent rapport. Les valeurs retenues n'appellent de ma part aucune remarque particulière.

III. REMUNERATION DE L'APPORT

Les projets de contrat d'apport en nature prévoient qu'en rémunération de l'apport :

- la SA « ÉTABLISSEMENTS ROBERT DAVID » recevra pour une valeur globale de 350.000 francs, 3500 parts sociales de la SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE » de valeur nominale 100 francs.
- la SARL « GARAGE PORTES PROVENCE - GPP » recevra pour une valeur globale de 350.000 francs, 3500 parts sociales de la SARL "« CARROSSERIE BOLLENOISE » de valeur nominale 100 Francs.

Ces parts nouvelles seront créées à la date de l'Assemblée Générale des associés de la société « CARROSSERIE BOLLENOISE », qui constatera l'augmentation de capital, et seront entièrement assimilées aux parts anciennes.

IV. CONCLUSION

Ayant procédé aux diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports en nature décrits ci-dessus dont le total s'élève à 700.000 francs.

Les conditions de ces apports ont été établies sur des bases équitables.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre. Ceci permet donc de considérer que l'augmentation de capital de la SARL « CARROSSERIE BOLLENOISE » sera valablement réalisé.

Fait à AVIGNON,
Le 7 avril 2000

André BRUNEL

Commissaire aux apports
Membre de la Compagnie Régionale
Des commissaires aux comptes de NIMES

SARL G.P.P.
RD POINT
AUTOROUTE
84500 BOLLENE

LISTE DE MATERIEL DE CARROSSERIE

1	MARBRE CELETTE
1	EQUERRE
2	ELEMENTS DE MARBRE PEUGEOT
1	DEPOINTEUSE
1	SECHOIR RAPIDE ONDE COURTE
1	SECHOIR RAPIDE INFRA ROUGE
1	LOT DE VERINS/CHAINES
2	MEULEUSES
2	PONCEUSES
1	MEUBLE RECYCLAGE DILUANT
3	CAISSES A OUTILS AVEC OUTILS
1	LOT D'OUTILS A MAINS DIVERS
1	MIG
1	MINI CENTRALE ASPIRANTE

VALEUR ESTIMEE

50 000 FRS

SA DAVID Robert
Avenue Carnot
84500 BOLLENE

LISTE DE MATERIEL DE CARROSSERIE

1	MARBRE CELETTE
2	EQUERRES
PLUSIEURS	JEUX ELEMENTS DE MARBRE VW-AUDI
1	DEVIDOIR PAPIER CACHE
1	MEUBLE NETTOYEUR PISTOLET
1	DEPOINTEUSE
1	SECHEUR RAPIDE ONDE COURTE
1	SECHEUR RAPIDE INFRA ROUGE
1	BAC RECUPERATION
1	MIG SEMAC
2	JEUX DE CHANDELLES HAUTES
PLUSIEURS	COFFRETS DE VERINS
2	MEULEUSES
2	PONCEUSES
1	MEUBLE RECYCLAGE DILUANT
3	CAISSES A OUTILS AVEC LEURS OUTILS
1	LOT D'OUTILS A MAINS DIVERS

VALEUR ESTIMEE

50 000 FRS